

original: CM

copies : 166 158 148 152 162 164 177 250 281 262 266 268  
 338 344 GLS SFR LT BL AX SBL RY ER 260

kopie nach kenntnisnahme vertraulich vernichten

new york 20.3.83 10.10

urgent - action

75 hhhhh

an	MAY 6V								
Date	21	✓							9
Vise	4	GV							
EPD								21 MARS 1983	
Ref.	0.713 - 761								

direction o.i.

copie direction politique et m. von arx

l e c o n s e i l p o u r l a n a m i b i e e t l a  
 s u i s s e

1. siegeant ce matin en seance pleniere et publique conseil examina ma lettre du 14 mars, etablie sur base mon 61 et votre 54, en relation avec document sur situation militaire en namibie. nordmann quz suivait debat en qualite observateur a ete invite a prendre la parole. se borna dans une premiere intervention a presenter brievement contenu dite lettre.
2. cependant conseil refusa supprimer purement et simplement mention de la suisse. estima notre dementi insuffisant a propos vente uranium alleguee au paragraphe 96 rapport (vue exprimee notamment par urss, botswana, zambie, cameroun qui demanda precision sur ce point).
3. consensus s'est en revanche degage sur principe inserer note en bas de page en regard paragraphe 92. interroge sur texte approprie, nordmann indiqua formulation votre 48, al.2 tel que reproduit dans point 3.3 mon 61 et premiere page ma lettre 14 mars. certains pays eleverent objections a l'encontre ce libelle (algerie, lvpzeria, bulgarie en qualite president du comite permanent ii auteur du projet de rapport) tandis que australie, belgique, finlande, chili et indonesie appuyerent position suisse.
4. president du conseil par interim, garvalov (g), diplomate bulgare plus accommodant que son collegue mentionne plus haut, proposa alors que note en bas de page se limite a signaler que suisse avait adresse lettre au conseil, sans entrer sur le fond et sans que lettre soit annexee au rapport. ce point de vue fut combattu par australie, belgique, finlande, chili, indonesie au nom du droit de chaque etat souverain exprimer son point de vue, ne serait-ce que sous sa seule responsabilite.

e . 2 1 8 2

=====

21.3.1983 1100h. -t-



5. apres plus d'une heure discussion g proposa alors renvoi discussion a prochaine seance conseil 22 mars 10 heures. senegal demanda que dans l'intervalles suisse formule nouveau projet texte qui tienne compte a la fois ses vues propres et celles des etats qui prirent part au debat.

6. collegues occidentaux sont aussi d'avis que texte moins categorique aurait en effet meilleures chances obtenir consensus. texte paragraphe 96 du rapport ne met pas directement en cause gouvernement suisse, mais seulement societe etablie en suisse et propriete groupes suisses, allemands et francais. des lors notre dementi est considere comme inoperant et renforce meme affirmation du paragraphe 96.

7. incline aussi a penser que devrions tirer meilleur parti possible bonnes dispositions du conseil eu egard a principe d'une mise au point et mettre a profit sa volonte sauvegarder consensus en soumettant texte qui refletere notre position minimum. vous propose des lors libelle suivant : quote dans une lettre adressee au president du conseil, l'observateur permanent de la suisse oppose un demanti a la mise en cause du gouvernement suisse contenue au paragraphe 92 du rapport. le conseil federal suisse applique strictement les dispositions du traite sur la non-proliferation des armes nucleaires et l'embargo qu'il a lui-meme decrete des 1963 sur l'exportation de materiel de guerre vers l'afrique australe. sa responsabilite n'est pas non plus engagee dans la vente d'uranium mentionnee au paragraphe 96 du rapport, ce minerai ne s'etant jamais trouve sous la juridiction suisse unquote.

8. vous saurais gre me dire le plus rapidement possible si ce texte rencontre votre approbation, de maniere a me permettre des lundi matin prendre contact avec certains collegues d'etats membres du conseil pour s'assurer leur soutien.

BRE a  
decaré son  
accord

9. necessite obtenir sous une forme ou une autre rectification s'impose en vue de tuer dans l'oeuf accusation qui risque d'etre reprise au fil des ans et pourrait a la longue nous porter prejudice. avons deja obtenu faire valoir notre point de vue qui figurera dans pv resume deliberations du conseil de ce jour et auquel pourrions toujours nous referer, mais devons poursuivre nos efforts en vue insertion texte satisfaisant a defaut d'etre le meilleur. vous enverrai par courrier compte rendu detaille seance, ajouterai que mes collegues occidentaux, notamment belgique attacherent de leur cote beaucoup de prix a combattre legendes de ce type qui sont nuisibles a leur reputation, a leurs interets et a la verite. pometta

swissobser